



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 juillet 2022			date de mise en ligne : 08/07/2022
Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ J.
15	15	13	Représentés : Mme NUYTENS E. représentée par M. LESUEUR T., Mme DELAPORTE L. représentée par Mme MEYER D.
Date de la convocation : 29 juin 2022			Absente : Mme KRAL A.
Date d'affichage : 29 juin 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
			Secrétaire de séance : Mr VAN VOOREN X.

N° 2022-044 ▫ Décision de transfert de la mairie et de l'agence postale communale

Considérant le sinistre survenu courant août 2021 dans les locaux de la mairie et de l'agence postale,
Considérant que l'immeuble a été évacué et que les bureaux de services publics ont été transférés temporairement dans la salle des fêtes,
Considérant que le syndicat scolaire a rendu libre le bâtiment au 136 rue Neuve en conséquence de la construction du regroupement pédagogique concentré et appartenant à la collectivité,
Vu que les bureaux de services publics sont devenus étroits suite à la création en 2015 de l'agence postale communale,
Vu les demandes de location de locaux pour la création de nouveaux commerces en centre-bourg,

M. le Maire revient sur le projet de réhabilitation de l'ancienne école pour accueillir la mairie et l'agence postale et pour lequel une demande de subvention a été demandée auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et votée par le conseil municipal en sa séance du 10 janvier 2022. M. le Maire précise que la subvention de l'Etat au titre de la DETR a déjà été accordée, celle du Département devrait passer en commission ce début de semaine.

M. le Maire demande à l'assemblée de se positionner afin de poursuivre le projet et de répondre aux demandes de location en cours.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (contre : 1, pour : 12) :

- ⇒ **Décide et valide** le transfert des services publics, à savoir la mairie et l'agence postale communale, au 136 rue Neuve,
- ⇒ **Décide de poursuivre** le projet de réhabilitation dudit bâtiment,

Cachet



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Thierry MICHEL